

Communiqué de presse
Jeudi 2 décembre 2021

« Comment les actifs français se rendent-ils au travail ? »



Baromètre « Mobilité & entreprises » 2021
Alphabet France x Ifop

76% des actifs français utilisent une voiture pour se rendre au travail

Depuis quelques années, la mobilité des Français connaît des bouleversements profonds, liés notamment à l'évolution de la réglementation et de la fiscalité, à la volonté des particuliers comme des entreprises de réduire leur empreinte environnementale et à l'essor de nouveaux moyens de déplacement.

En parallèle, la crise sanitaire a occasionné en 2020 et continue d'engendrer en 2021 un bouleversement des habitudes, des besoins et des pratiques liés au travail et aux déplacements. Dans ce contexte fluctuant mais résolument tourné vers la flexibilité, comment les actifs français consomment-ils désormais non plus la, mais les mobilités ? Quel rôle vont jouer les entreprises dans cette évolution ?

Comme les années précédentes, Alphabet France, le spécialiste des solutions de mobilité à destination des entreprises et de leurs collaborateurs, s'est penché sur l'évolution de la mobilité des actifs français.

« Les Français sont de plus en plus attentifs au respect de l'environnement, sans pour autant faire de compromis avec leur bien-être. Face à la multiplicité des moyens de mobilité, les entreprises doivent plus que jamais s'adapter pour répondre à leurs besoins d'aujourd'hui tout en anticipant leurs enjeux de demain », commente Stéphane Crasnier, Président-directeur général d'Alphabet France.

Les chiffres-clés du baromètre 2021

76% des actifs français utilisent une voiture dans le cadre de leurs trajets professionnels ou domicile-travail. Ce chiffre est le même qu'en 2020. Après une baisse régulière de 2017 (81%) à 2019 (72%), il a recommencé à progresser avec la crise sanitaire de 2020 qui a amené de nombreux Français à utiliser à nouveau leur voiture.

On compte **33% d'utilisateurs de modes de « transports doux »** classiques (marche à pied, vélo, trottinette) et 5% d'utilisateurs de modes de « transports doux » électriques (vélo à assistance électrique (VAE), trottinette électrique), tous deux en légère baisse par rapport à 2019. **Les transports en commun sont utilisés par 20% des sondés** (-1 point par rapport à 2020, - 4 points par rapport à 2019, - 7 points par rapport à 2018).

Le **facteur écologique** s'impose comme une des principales motivations pour les utilisateurs de modes de « transports doux » classiques et électriques, de transports en commun et de deux et trois-roues motorisés électriques.

Comme en 2020, la **distance moyenne des trajets domicile-travail** est de **19 kilomètres** et le **temps de trajet domicile-travail moyen** est de **24 minutes**. Ces tendances diffèrent néanmoins selon la région, la taille de l'agglomération et les zones – urbaine, rurale, mixte – dans lesquelles s'effectuent ces trajets.

24% des sondés estiment que la mobilité liée à leurs déplacements dans le cadre du travail **impacte négativement leur QVT** (qualité de vie au travail).

55% des actifs déclarent avoir la possibilité de bénéficier de solutions de mobilité via leur entreprise. Parmi eux, **12% disposent d'un véhicule de fonction ou de service mis à leur disposition par leur entreprise** (18% en 2020).

Le **remboursement des titres de transport en commun** reste la première solution de mobilité proposée par les entreprises et utilisée par les salariés. **7% des sondés bénéficient désormais d'un budget ou d'un forfait mobilité.**

32% des actifs ont modifié leurs habitudes de travail depuis la crise sanitaire. 10% ont par ailleurs modifié leur manière de se déplacer pour leurs trajets domicile-travail et leurs déplacements professionnels. Dans 33% des cas, ces changements ont été opérés à l'initiative de l'employeur.

55% des actifs questionnés estiment qu'en 2030, les trajets seront **plus écologiques**, 40% qu'ils seront **plus économiques**. 30% pensent que **les véhicules les plus utilisés** seront thermiques (essence ou diesel), 49% qu'il s'agira de véhicules électrifiés (hybrides ou full électriques).

L'impact des trajets et des déplacements sur le bien-être au travail

Comme en 2020, **la distance moyenne des trajets domicile-travail est de 19 kilomètres**. Elle est inférieure ou égale à 20 kilomètres pour 64% des actifs sondés.

La durée moyenne par trajet domicile-travail reste de 24 minutes. Elle est de moins de 20 minutes pour 59% des répondants et dépasse les 30 minutes pour 23% des personnes interrogées.

91% des actifs français passent moins de 10 heures par semaine sur le chemin du travail. De même, 54% des sondés passent moins de 10 heures par semaine en déplacements professionnels hors trajets domicile-travail.

Pour effectuer les trajets domicile-travail, 57% circulent majoritairement (17%) voire uniquement (40%) en zone urbaine, et 25% majoritairement (14%) voire uniquement (11%) en zone rurale. On remarque que la majorité de ceux qui effectuent des trajets domicile-travail de 10 minutes ou moins circulent uniquement en zone urbaine (48%) ou rurale (26%). Les durées augmentent dès lors que les sondés partagent leur trajet entre zones urbaine et rurale.

Ces tendances diffèrent selon la région. En revanche, **l'écart selon la taille de l'agglomération observé les années précédentes tend à s'amenuiser** : dans les agglomérations de 100 000 habitants et plus, le temps de trajet domicile-travail moyen est supérieur à 30 minutes pour 25% des personnes interrogées (32% en 2020). Ce chiffre est de 21% pour les personnes venant d'agglomérations de moins de 100 000 habitants (18% en 2020).

24% des actifs sondés estiment que la mobilité liée à leurs déplacements dans le cadre du travail a un **impact négatif sur leur QVT (qualité de vie au travail)**. Parmi les désagréments relevés :

- la perte de temps : 65%
- le stress lié à une fréquentation accrue : 50%
- le manque de ponctualité : 37%
- le manque de confort : 24%
- le manque de linéarité : 21%

La voiture, toujours essentielle à la mobilité des actifs français

Le baromètre réalisé en 2017 par Alphabet France avec l'IFOP révélait que 81% des actifs français utilisaient alors une voiture personnelle ou de fonction pour effectuer leurs trajets domicile-travail et leurs déplacements professionnels. Ce chiffre a connu une baisse en 2018 (76%) et 2019 (72%). Avec la crise sanitaire, **la mobilité des Français a été marquée par un retour à l'utilisation massive de la voiture** : cette proportion est remontée à 76% en 2020 et se stabilise à ce même niveau en 2021.

En parallèle, les solutions de mobilité alternatives « douces » gardent le cap des années précédentes, malgré une légère baisse depuis 2019 :

ALPHABET

- **« Transports doux » : 33%** (33% en 2020 ; 38% en 2019)
 - Marche à pied : 28% (26% en 2020 ; 31% en 2019)
 - Vélo : 12% (12% en 2020 ; 14% en 2019)
 - Trottinette : 2% (1% en 2020 ; 2% en 2019)
- **« Transports doux » électriques : 5%** (5% en 2020 ; 6% en 2019)
 - Vélo à assistance électrique : 3% (3% en 2020 ; 4% en 2019)
 - Trottinette électrique : 2% (2% en 2020 et 2019)

À noter que **les sondés venant d'agglomérations de moins de 100 000 habitants sont davantage utilisateurs de voitures** (85%) - un chiffre toutefois en légère baisse par rapport à 2020 (88%) - tandis que **ceux issus de grandes agglomérations utilisent plus que la moyenne des solutions de mobilité alternatives** :

- Transports en commun : 34% (38% en 2020 | moyenne nationale 2021 : 20%),
- « Transports doux » électriques : 8% (idem 2020 | moyenne nationale 2021 : 5%),
- « Transports doux » classiques : 40% (45% en 2020 | moyenne nationale 2021 : 33%) dont marche à pied : 32% (35% en 2020 | moyenne nationale 2021 : 26%) et vélo : 15% (16% en 2020 | moyenne nationale 2021 : 12%).

Dans le même esprit, **les actifs qui circulent uniquement en zone urbaine sont moins nombreux à utiliser la voiture** (62%) pour effectuer leurs trajets domicile-travail et leurs déplacements professionnels, probablement parce que ces zones permettent **d'avantage l'utilisation de solutions alternatives**, comme les transports en commun : 34% (moyenne nationale : 21%). De même, les modes de « transports doux » classiques sont beaucoup plus présents : 48% (moyenne nationale : 33%), dont la marche à pied : 37% (moyenne nationale : 26%) et le vélo : 18% (moyenne nationale : 12%).

En région parisienne, la voiture est beaucoup moins présente avec seulement 49% d'utilisateurs (52% en 2020), les sondés présentant une part plus importante de piétons : 42% (41% en 2020) et d'usagers de transports en commun : 51% (48%). Un chiffre en baisse par rapport à 2020, mais qui reste supérieur à 2019, qui enregistrait 45% d'utilisateurs de voiture.

L'environnement, nouvelle donne dans la mobilité des entreprises

Selon le mode de déplacement utilisé, les motivations diffèrent.

Le **facteur économique** est le premier mentionné par les utilisateurs de transports en commun (50%). Il est en deuxième position pour les conducteurs de deux et trois-roues motorisés électriques (37%) et les modes de « transports doux » électriques (47%).

Le **facteur écologique** est en première position pour les utilisateurs de modes de « transports doux » électriques (49%), en deuxième position pour les utilisateurs de modes de « transports doux » classiques (41%) et de transports en commun (44%), et en troisième position pour les conducteurs de deux et trois-roues motorisés électriques (30%).

ALPHABET

À noter que plusieurs personnes interrogées indiquent que leur mode de déplacement est lié à la **non-possibilité d'adopter des solutions alternatives** plus appropriées. C'est le cas pour :

- 45% des utilisateurs de voitures à motorisation thermique,
- 29% des utilisateurs de voitures à motorisation électrique ou hybride,
- 21% des utilisateurs de transports en commun.

Les entreprises, acteurs majeurs de la mobilité de leurs collaborateurs

55% (59% en 2020) des actifs interrogés déclarent que **leur entreprise donne à ses collaborateurs la possibilité de bénéficier de solutions et/ou de services de mobilité** permettant d'améliorer leur qualité de vie au travail.

- **24%** (25% en 2020) des sondés dont l'entreprise propose au moins une solution de mobilité bénéficiant du **remboursement des titres de transports en commun** :
 - partiel : 19% (21% en 2020)
 - intégral : 5% (5% en 2020).

21% (26% en 2020) aimeraient en bénéficier ou continuer d'en bénéficier.

- **17%** (21% en 2020) bénéficient d'un **remboursement des frais kilométriques** :
 - forfaitaire : 11% (14% en 2020)
 - au réel : 7% (8% en 2020).

38% (45% en 2020) aimeraient en bénéficier ou continuer d'en bénéficier.

- **12%** (18% en 2020) disposent d'un **véhicule de fonction ou de service mis à leur disposition** :
 - de façon permanente : 9% (14% en 2020)
 - ponctuellement : 4% (4% en 2020).

18% (24% en 2020) aimeraient en bénéficier ou continuer d'en bénéficier.

- **15%** (19% en 2020) ont **accès à des espaces de stationnement** :
 - 12% pour les vélos (13% en 2020)
 - 7% pour les deux et trois-roues motorisés (9% en 2020).

11% (15% en 2020) aimeraient en bénéficier ou continuer d'en bénéficier

- **4%** (4% en 2020) utilisent un **système de mise en relation entre salariés effectuant le même trajet permettant de pratiquer le covoiturage**. 8% (11% en 2020) aimeraient en bénéficier ou continuer d'en bénéficier.

26% (27% en 2020) des actifs interrogés ont déjà pratiqué ou pratiquent le covoiturage dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail. 38% (41% en 2020) des non-pratiquants se montrent intéressés par cette pratique.

- **7%** (5% en 2020) bénéficient de **bornes de recharge électriques sur leur lieu de travail** :
 - pour les vélos à assistance électrique : 2% (2% en 2020)
 - pour les voitures : 6% (4% en 2020).

12% (15% en 2020) aimeraient en bénéficier ou continuer d'en bénéficier.

ALPHABET

Comme les années précédentes, **le remboursement des titres de transport en commun est la première solution proposée par les entreprises et utilisée par les travailleurs pour accompagner leur mobilité (24%), suivi par le remboursement des frais kilométriques (17%)** et la mise à disposition d'espaces de stationnement (15%). À noter que **7% des sondés affirment bénéficier d'un budget ou d'un forfait mobilité.**

Le remboursement des frais kilométriques reste la solution la plus attendue : 38% des personnes interrogées souhaitent que leur entreprise propose cette solution ou qu'elle continue à la proposer. Un résultat qui confirme la préférence des actifs français pour les déplacements en voiture.

Pour les actifs utilisant au moins une **solution de mobilité proposée par leur entreprise, l'économie financière représente le principal avantage pour 51% des sondés, un chiffre en hausse notable par rapport à 2020 (34%).** Viennent ensuite :

- le confort et le bien-être : 31% (29% en 2020)
- le gain de temps lié à la diminution du temps de trajet : 28% (22% en 2020)
- la diminution du stress et le gain de sérénité : 23% (20% en 2020)
- la sensation de contribuer à réduire la pollution : 19% (20% en 2020)

2021, une année particulière pour la mobilité des actifs français

Dans la continuité de 2020, l'année 2021 a été encore marquée par une crise sanitaire qui a poussé certains actifs français à modifier leurs habitudes de travail et leur mobilité.

Depuis la crise sanitaire, 32% (28% en 2020) des actifs ont modifié leurs habitudes de travail : 11% (12% en 2020) ont des horaires décalés, et **20% (15% en 2020) pratiquent désormais ou pratiquent davantage le télétravail.** Parmi ces derniers, 12% (17% en 2020) sont en télétravail tous les jours ou presque, 20% (20% en 2020) 3 à 4 jours par semaine, 41% (34% en 2020) 2 jours par semaine, 16% (15% en 2020) 1 jour par semaine, et 11% (14% en 2020) le pratiquent de manière exceptionnelle.

10% (12% en 2020) des sondés ont par ailleurs modifié leur manière de se déplacer pour leurs trajets domicile-travail et leurs déplacements professionnels. Parmi eux :

- 26% utilisent désormais une voiture personnelle ou de fonction (42% en 2020). Le nombre élevé de nouveaux utilisateurs de voitures l'année dernière peut expliquer la hausse de 4 points enregistrée concernant l'utilisation d'une voiture pour se rendre au travail entre 2019 et 2020.
- 34% pratiquent désormais la marche à pied (31% en 2020)
- 25% utilisent désormais un vélo (23% en 2020)
- 15% utilisent désormais les transports en commun (17% en 2020)

62% (64% en 2020) des personnes ayant modifié leurs habitudes de déplacement professionnel l'ont fait sur initiative personnelle – principalement pour des raisons écologiques (45%) ou

ALPHABET

économiques (43%) – **et 33% (32% en 2020) à l'initiative de l'employeur. 69% des personnes concernées par ce second cas précisent avoir été accompagnées par leur employeur dans l'adoption de nouveaux modes de déplacement.**

Demain : quelle mobilité ?

30% des sondés pensent que **les véhicules les plus utilisés pour effectuer les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels en 2030** seront en majorité des véhicules thermiques fonctionnant à l'essence (14%) ou au diesel (16%). 25% misent davantage sur une majorité de véhicules électriques et 24% sur des véhicules hybrides (rechargeables : 20%, non-rechargeables : 4%). 5% pensent que les véhicules les plus utilisés en 2030 fonctionneront à l'hydrogène et 5% que les routes seront majoritairement empruntées par des véhicules autonomes.

Pour 8% des personnes interrogées, la majorité des collaborateurs, face à l'essor du télétravail, n'effectueront plus de trajets domicile-travail ni de déplacements professionnels.

Enfin, 55% des actifs questionnés estiment qu'en 2030, les trajets seront **plus écologiques**, 40% qu'ils seront **plus économiques**, 38% qu'ils seront **plus confortables**, 31% qu'ils seront **plus fiables**, 23% qu'ils seront **plus linéaires** et 48% qu'ils seront **plus connectés**.

Méthodologie | Étude en ligne réalisée par l'IFOP pour Alphabet France du 6 au 14 septembre 2021 auprès de 1 000 Français actifs de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de l'individu, région et taille de l'agglomération).

À propos d'Alphabet

Chaque jour, les équipes Alphabet s'investissent auprès des responsables d'entreprise pour trouver, mettre en place et maintenir les solutions de mobilité les mieux adaptées à leur organisation et à leurs collaborateurs. Leur volonté est de leur apporter un regard complet sur la mobilité de leur entreprise prenant en compte les aspects financiers, économiques et fiscaux, la réglementation et ses évolutions, la RSE, la sécurité, le bien-être de leurs salariés, leur marque employeur. Leur ambition est de s'inscrire avec chacun de leurs partenaires dans une démarche qualitative de partenariat solide et durable.

Filiale du BMW Group, Alphabet est présent dans 31 pays et accompagne quotidiennement 700 000 conducteurs de véhicules particuliers et utilitaires légers de toutes marques, dont plus de 99 000 en France. Pour suivre les actualités d'Alphabet France en temps réel : [site internet](#) · [LinkedIn](#) · [Facebook](#) · [Twitter](#) · [Instagram](#)